

Conseil Municipal du		12 décembre 2022	à		18h00
N°ordre	38		Titre	Création et installation d'une baignade publique naturelle sur le Clain à Poitiers - Îlot de Tison - Dotation de soutien à l'investissement local (Dsil) 2022	
N° identifiant	2022-0262				
Rapporteur(s)	Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER		PJ.		
Date de la convocation	02/12/2022				
Président de séance	Mme Léonore MONCOND'HUY				
Secrétaire(s) de séance	Frankie ANGEBAULT				
Membres en exercice	53				
Quorum	27				
Présents	46	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - Maire M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Robert ROCHAUD - M. Vincent GATEL Adjoint M. Frankie ANGEBAULT - Mme Béatrice BEJANIN - M. Bastien BERNELA - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Alain CLAEYS - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - Mme Agnès DIONÉ - M. Rafael DOS SANTOS CRUZ - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Bouziane FOURKA - Mme Carine GILLES - M. Abderrazak HALLOUMI - Mme Monique HERNANDEZ - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - M. Christian MICHOT - Mme Clémence POURROY - M. Pierre-Étienne ROUET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT - Mme Chantal NOCQUET - M. Aloïs GABORIT - Mme Myriam MARCIL - Mme Samira BARRO-KONATÉ - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre NÉNEZ - M. Théo SAGET Conseillers municipaux</p>			
Absents	0				

Mandats	7	Mandants	Mandataires
		Mme Solange LAOUDJAMAÏ	M. Anthony BROTTIER
		M. Maxime PÉDEBOSCQ	Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER
		Mme Lucile VALLET	M. François BLANCHARD
		Mme Lisa BELLUCO	Mme Élodie BONNAFOUS
		Mme Alexandra DUVAL	Mme Hélène PAUMIER
		Mme Julie FONTAINE	M. Bastien BERNELA
		Mme Alexandra BESNARD	M. Charles REVERCHON-BILLOT

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n° 1 à 34 et de la n° 36 à 47. La délibération n° 35 est retirée.</p> <p>Retour de Mme Julie REYNARD.</p>
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	Commission Transition écologique et résilience
------------------------------------	--

Service référent	Direction générale des services Mission Relations territoires - Partenariats
------------------	---

Situé en bordure du Clain, le parc de Tison est une ancienne friche industrielle devenue un endroit de promenade et de loisirs. C'est un lieu faisant partie de la mémoire collective poitevine qui renaît aujourd'hui avec sa guinguette, son verger, sa passerelle flottante.

Il s'agit aujourd'hui de compléter les équipements offerts sur le site de Tison et de permettre de renouer avec cette tradition ancestrale et bien connue des Poitevins, la baignade dans le Clain, où nombre de poitevins ont appris à nager.

Le site de la baignade est accessible par la rue du Bas des Sables, puis par un chemin d'accès, propriété de la Ville de Poitiers.

Le projet a pour objectifs principaux :

- créer une baignade naturelle en rivière, afin d'offrir gratuitement au public une capacité de rafraîchissement et de divertissement saisonnière
- diversifier et compléter l'offre de loisirs sur le site de Tison
- l'appropriation par les poitevins et visiteurs de la rivière du Clain
- participer à l'attractivité du site de Tison, et plus largement de la ville de Poitiers
- minimiser les impacts sur l'environnement.

L'exploitation et la surveillance de la baignade seront assurées par les équipes de la Direction des Sports de la ville de Poitiers, en charge de la surveillance des baignades et des baignades saisonnières.

La zone de baignade aura une surface libre de plan d'eau de 67 m² minimum, permettant de recevoir 100 baigneurs.

L'ouvrage sera une baignade sécurisée de type « panier à salade », c'est-à-dire que la baignade se réalisera dans un ouvrage, perméable au courant d'eau naturel du Clain, avec un fond et quatre côtés, ne permettant pas aux baigneurs de sortir de la zone de baignade autrement que par les échelles de mise à l'eau proposées.

L'insertion paysagère de la baignade dans son environnement sera forte. Cette exigence d'insertion se traduit par la volonté d'avoir le moins possible d'émergences (ouvrages hors d'eau).

Le coût total de l'opération est estimé à 418 000 € Hors taxe (HT). Le plan de financement est le suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Travaux préliminaires (démolitions, curage)	20 000 €	Dotation de soutien à l'investissement local (Dsil) (50 %)	209 000 €
Travaux de la baignade	360 000 €		
Travaux de mise en valeur du site, élagages, espaces verts, aménagements, etc.)	12 000 €		
CSPS, DLE et autres diagnostics	11 000 €	Autofinancement (50 %)	209 000 €
Acquisition de matériel pour l'exploitation de la baignade	10 000 €		
Provisions pour aléas, révisions, etc.	5 000 €		

Total	418 000 €	Total	418 000 €
-------	-----------	-------	-----------

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à solliciter le soutien de l'État au travers de la Dotation de soutien à l'investissement local (Dsil) à hauteur de 209 000 € HT, soit 50 % du montant total des dépenses
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette réalisation, et les avenants éventuels sans incidence financière
- d'imputer la recette correspondante, à l'opération 2004 « Tison : stabilisation des berges et aménagement baignade », article 1321 du budget Principal.

POUR	53		La Maire,
CONTRE	0		Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		Frankie ANGEBAULT



RESULTAT DU VOTE	Adopté
-------------------------	--------

Affichée le	16 décembre 2022	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	14 décembre 2022	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20221212-167109- DE-1-1
Nomenclature Préfecture	7.5	Subventions	